



# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018



CCR RE  
157 boulevard Haussmann - 75008 Paris France  
SA au capital de 90 082 100 € - 817 446 511 RCS Paris  
Tél. : + 33 1 44 35 31 00 - [www.ccr-re.fr](http://www.ccr-re.fr)



# SOMMAIRE DU RAPPORT FINANCIER

<b>1</b>	<b>CCR RE</b> Rapport de gestion	4
<b>2</b>	<b>CCR RE</b> Etats financiers	21
	- Bilan	22
	- Compte de résultat	24
	- Annexe aux comptes	26
<b>3</b>	<b>CCR RE</b> Rapport des commissaires aux comptes	49
<b>4</b>	<b>CCR RE</b> Attestation du Responsable	57





# SOMMAIRE

## PARTIE 1 Résultats et situation financière

1. ENVIRONNEMENT FINANCIER	5
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018	5
3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	6
4. ANALYSE DES COMPTES	6
5. PERSPECTIVES 2019	9
6. POLITIQUE EN MATIERE D'IFT	9
7. DIVIDENDES MIS EN DISTRIBUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	9
8. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	10

## PARTIE 2 Gouvernement d'entreprise

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE PRESIDENT, LE DIRECTEUR GENERAL	12
2. LE COMITE D'AUDIT, DES COMPTES ET DES RISQUES	12
3. REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	12
4. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	13
5. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10% ET UNE FILIALE	13
6. RAPPORT ESG CLIMAT	13
7. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DE CCR RE DURANT L'EXERCICE	14

## PARTIE 1

### Résultats et situation financière

#### 1. ENVIRONNEMENT FINANCIER

L'année 2018 a été placée sous le signe de l'incertitude et du doute, alors que la grande crise financière remonte maintenant à 10 ans et que les interrogations sur la pérennité du cycle économique en cours et sur la fragilité du système financier s'intensifient au sein de la communauté financière.

Si l'on assiste toujours à la poursuite de l'expansion économique à l'échelle mondiale (croissance globale estimée à +3,7% par le FMI), la dynamique s'est progressivement dégradée à partir du mois de mars, avec un net repli des indicateurs avancés. Plusieurs facteurs ont contribué à modifier les perspectives économiques : la forte hausse du prix du pétrole de janvier à septembre (+24% environ), l'intensification des tensions commerciales, avec l'exacerbation des désaccords entre la Chine et les Etats-Unis, la poursuite de la normalisation de la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine, avec quatre hausses du taux des « fed funds » (passé de 1,50% fin 2017 à 2,50% fin 2018) et la réduction de son bilan de l'ordre de 8%.

Ces ajustements monétaires se sont produits dans une économie mondiale globalement plus endettée que jamais avec notamment un creusement significatif du déficit budgétaire fédéral US.

A ce stade, cette normalisation n'a pas entraîné de fortes hausses sur les taux d'intérêt obligataires. Aux Etats-Unis, le taux à 10 ans a atteint ponctuellement 3,20%, avant d'enregistrer un repli majeur lorsque l'aversion au risque s'est renforcée en novembre et décembre. En zone euro, les taux obligataires demeurent à un niveau très bas, alors que la BCE maintient le taux monétaire au jour le jour à entre -0,35% et -0,40%. L'investisseur obligataire en zone euro continue de subir une rémunération réelle négative sur l'ensemble des obligations souveraines les plus solides. Dans le même temps, on observe un net aplatissement des courbes de taux d'intérêt dans les pays développés du monde anglo-saxon (Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni et Australie).

Les marchés d'actions ont adopté une configuration très particulière, avec une petite correction très brutale intervenue début février 2018, qui a plus ou moins marqué le changement du climat psychologique jusque-là très positif. Si les marchés américains ont renoué avec une configuration haussière pour atteindre un nouveau plus haut en septembre, les autres marchés ont stagné ou ont commencé à fléchir. Dans le même temps, plusieurs secteurs d'activité ont subi des corrections boursières parfois très sévères comme les banques, l'automobile, la construction et les matériaux de base. La base des valeurs encore en hausse sur 12 mois s'est ainsi fortement rétrécie au cours de l'année, avant que le marché ne subisse une correction générale en fin d'année. Au final, l'année 2018 s'est donc soldée par un retournement général des places financières.

Un élargissement des spreads de crédit s'est produit lors du quatrième trimestre, lorsque la correction boursière a contaminé l'ensemble des marchés d'actions. Ces tensions ont affecté le crédit dans toutes les zones géographiques et sur toutes les catégories (Investment Grade et High Yield). La concomitance d'une chute des actions et d'un durcissement des conditions de crédit, dans un contexte d'économies en ralentissement et de liquidité moins abondante, n'ont fait que renforcer la méfiance des investisseurs, d'où l'ampleur de la correction de fin d'année.

Dans ce contexte hautement incertain et de tension sur les prix des actifs risqués, le marché des changes est demeuré relativement stable, avec des variations contenues le plus souvent dans une borne de 0% à -10% pour la plupart des grandes devises contre le dollar US, à l'exception des devises de nations faisant l'objet d'une incontestable aversion au risque chez une majorité d'investisseurs, comme le Brésil ou l'Afrique du Sud. De son côté, l'euro n'a enregistré que de faibles variations contre les principales devises. D'une manière générale, la volatilité implicite sur les devises s'est globalement établie en deçà de sa moyenne de longue période sur l'année 2018.

#### 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

- ▶ Le résultat net de CCR RE s'élève à 35 M€ en 2018, soit le double de celui réalisé en 2017, dans un contexte de croissance significative du portefeuille (+17%).
- ▶ La rentabilité du portefeuille a continué de s'améliorer. Le Combined Ratio des activités Non Vie s'établit à 99,4% alors même que CCR RE a subi une sinistralité CAT plus marquée en 2018 qu'en 2017, notamment au Japon.
- ▶ CCR RE a maintenu sa politique de provisionnement prudente. Aucun événement n'est venu impacter la liquidation naturelle des provisions techniques alors que l'exercice 2017 avait été marqué par la nouvelle réglementation Ogden au Royaume-Uni.
- ▶ CCR RE a par ailleurs choisi, dans ce contexte propice, de doter la provision d'égalisation pour un montant de 11 M€ ce qui contribue à renforcer sa solidité financière et à limiter la volatilité de son résultat comptable. Le stock de provision d'égalisation s'établit ainsi à 26 M€ à la clôture de l'exercice.

### 3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de CCR RE n'est intervenu entre le 31 décembre 2018 et le 9 avril 2019, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

### 4. ANALYSE DES COMPTES

#### Primes émises

Les primes émises de CCR RE ressortent à 464 M€ en hausse de 16,7 % à cours constant<sup>1</sup> par rapport à 2017 et de 17,3% au cours de clôture.

Cette évolution s'explique par la souscription d'affaires nouvelles et par des conditions de renouvellement favorables, effets partiellement compensés par des résiliations découlant, outre la disparition naturelle d'affaires, du respect strict d'une politique de souscription orientée vers le résultat.

L'activité se répartit de la manière suivante :

- ▶ les primes émises par les lignes d'activité « **Non Vie** » s'établissent à 315 M€, en hausse de 16,8 % par rapport à 2017 (hausse de 16,3 % à cours de change constant). Elles représentent 67,9 % des primes émises.

Cette évolution de +44 M€ à cours constant s'explique notamment par les affaires nouvelles souscrites en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient.

- ▶ les primes émises de la ligne d'activité « **Vie** » s'élèvent à 149 M€, en hausse de 18,4 % par rapport à 2017 (à cours de change constant, la hausse est de 17,6 %).

Cette évolution s'explique notamment par les affaires nouvelles souscrites en Afrique et au Moyen-Orient ainsi qu'en Asie.

Les trois branches qui représentent les trois-quarts des primes émises sont :

- ▶ la Vie et Assurances de Personnes ;
- ▶ l'Incendie et les événements naturels ;
- ▶ l'Automobile et la RC.

Les autres branches d'activité de CCR RE sont principalement et par ordre décroissant : Agriculture, Transport, Financier et Construction.

<sup>1</sup> Les variations à change constant correspondent à la comparaison entre les données réelles 2018 converties au taux de change du 31 décembre 2017 et les données 2017 au taux de change du 31 décembre 2017.

<sup>2</sup> Taux de marge Vie : rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèce de la ligne d'activité « Vie » d'une part, et le total

### Ratio combiné Non Vie et marge technique Vie

#### Lignes d'activités « Non-vie »

Le ratio combiné de CCR RE s'établit à 99,4% au 31 décembre 2018. Il se décompose en :

- ▶ un taux de commission et frais de courtage de 24% ;
- ▶ un ratio de sinistralité S/P de 68%

Les événements Cat représentent une charge de 7,9% de Combined Ratio pour l'exercice. Les principaux événements de l'année qui ont touché le portefeuille de CCR RE font suite aux événements survenus cette année au Japon et à Hong Kong. Le portefeuille de CCR RE, en raison de son caractère non US, n'est toutefois pas touché par d'autres événements de marché tels que les incendies qui ont ravagé la Californie.

#### Ligne d'activité « Vie »

Le taux de marge technique<sup>2</sup> de la ligne d'activité « Vie » s'établit à 6,9% en 2018 (vs 6,7% en 2017)

### Gestion financière et immobilière

**Les placements**<sup>3</sup> s'élèvent à fin 2018 à 2 016 M€ en valeur nette comptable, dont 213 M€ en dépôt auprès des cédantes, contre 1 942 M€ au 31 décembre 2017.

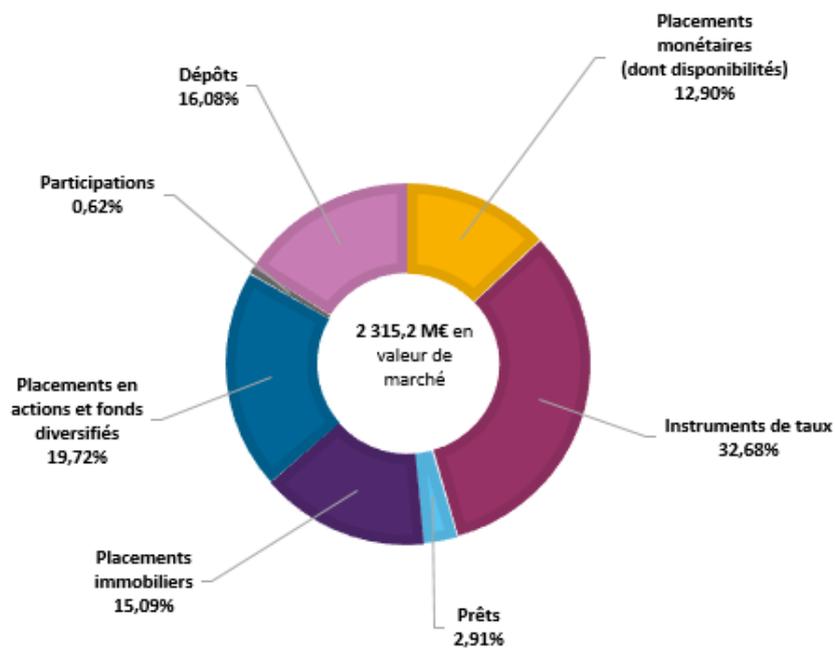
Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2018, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 299 M€ à fin 2018, contre 358 M€ un an plus tôt. Le montant total des placements financiers et immobiliers de CCR RE, considérés en valeur de marché, est donc de 2 315 M€, en progression de 0,6 % par rapport à fin 2017.

des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité « Vie » d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.

<sup>3</sup> Placements financiers et immobiliers de CCR RE y compris les liquidités

A la clôture de l'exercice, la structure des placements de CCR RE en prix de revient et valeur de marché<sup>4</sup> s'établit ainsi

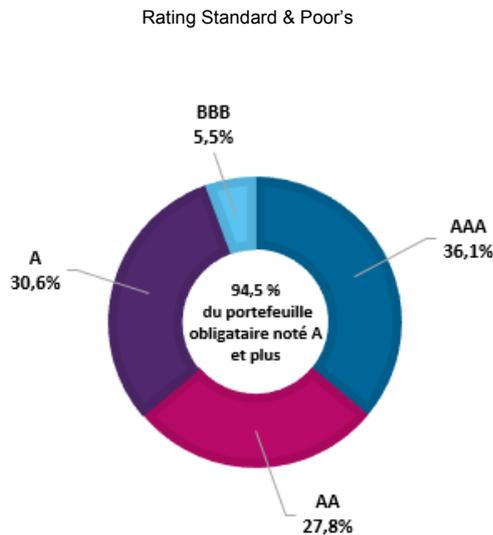
(montants en M€)	31/12/2018			31/12/2017			Variation N - N-1			
	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	%	Valeur de marché (VM)	%
Placements monétaires (dont disponibilités)	298,86	298,63	12,90%	377,89	377,86	16,42%	-79,03	-20,91%	-79,22	-20,97%
Instruments de taux	720,19	756,59	32,68%	647,60	704,91	30,64%	72,59	11,21%	51,68	7,33%
Placements en actions et fonds diversifiés	406,10	456,50	19,72%	359,44	465,06	20,21%	46,66	12,98%	-8,55	-1,84%
Placements immobiliers	145,29	349,30	15,09%	147,73	334,06	14,52%	-2,44	-1,65%	15,24	4,56%
Prêts	66,72	67,38	2,91%	52,23	53,05	2,31%	14,48	27,73%	14,33	27,00%
Participations	6,20	14,39	0,62%	6,20	14,41	0,63%	,0	0,00%	-0,02	-0,14%
Dépôts	372,38	372,38	16,08%	351,38	351,38	15,27%	21,00	5,98%	21,00	5,98%
<b>TOTAL</b>	<b>2 015,74</b>	<b>2 315,18</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 942,47</b>	<b>2 300,73</b>	<b>100,00%</b>	<b>73,26</b>	<b>3,77%</b>	<b>14,46</b>	<b>0,63%</b>



Comme le montre le tableau précédent, la structure des placements de CCR RE a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

- ▶ La part de la poche « **Placements monétaires** » s'élève à 299 M€ en baisse de 21 % par rapport à 2017. La baisse provient essentiellement de cessions sur les fonds monétaires pour 40 M€ et d'une baisse des disponibilités de 39 M€.
- ▶ La poche « **Instruments de taux** » représente 32,7% du total des placements en valeur de marché à fin 2018 en hausse de 7,3% par rapport fin 2017 suite aux investissements réalisés qui ont plus que compensés la baisse des plus-values latentes. Elle est composée d'obligations détenues en direct (38,0%) et d'OPC (62,0%).

A fin 2018, le **portefeuille obligataire** est composé à 94,5% de titres notés A et plus.



- ▶ L'exposition « **actions et placements diversifiés** » en valeur de marché est de 456 M€ soit 19,7 % du total des placements à fin 2018, en baisse de 1,8% par rapport à fin 2017. Cette poche est essentiellement composée d'OPC Actions (40,8 %), de titres hybrides (17,8 %) et de fonds diversifiés (22,3 %).
- ▶ **Les placements immobiliers** s'élèvent à 349 M€ en valeur de marché soit 15% du total des placements (14,5% en 2017), en hausse de 4,6%.

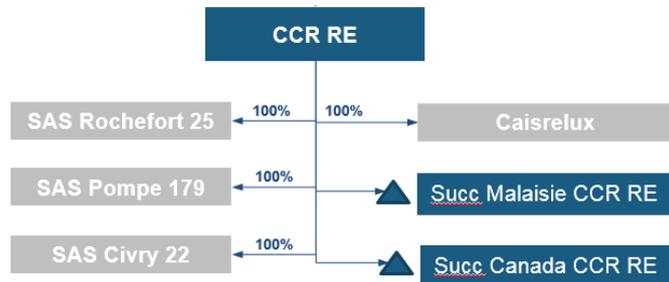
## Résultat net

Le résultat après impôt de 2018 ressort à 35 M€. Ce dernier se compose des éléments suivants :

- ▶ Le résultat de souscription de CCR RE net de rétrocession et avant dotation à la provision pour égalisation s'établit à 33 M€. Ce dernier reflète la croissance rentable de la souscription de CCR RE sur l'exercice.
- ▶ Une provision pour égalisation a été dotée pour un montant de 11 M€. Cette provision, dotée en franchise d'impôt afin de pouvoir compenser les charges exceptionnelles futures afférentes aux opérations de certaines branches de réassurance, contribue à renforcer la solidité financière de CCR RE en limitant la volatilité de son résultat comptable.
- ▶ Le résultat financier s'élève à 43 M€. Ce dernier est composé pour l'essentiel de produits financiers courants à hauteur de 23 M€ et de plus-values réalisées nettes à hauteur de 19 M€. Il en résulte un taux de rendement financier du portefeuille d'actifs de CCR RE de 2,2%.
- ▶ Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2018 à 29 M€, soit un ratio de coût de 5,9%<sup>5</sup> en forte baisse par rapport à 2017.
- ▶ La charge de l'impôt sur les sociétés s'est élevée à 0,3 M€ en 2018 soit un taux d'impôt apparent de 0,8 % en raison notamment des variations constatées au cours de l'exercice sur les plus-values latentes sur OPCVM et qui impactent directement le résultat fiscal de CCR RE.

<sup>5</sup> Charges de gestion nettes de CVAE et de C3S rapportées aux primes émises brutes

## Participations et filiales



Comme le montre la structure ci-dessus, CCR RE gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de trois sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 41 M€ au 31 décembre 2018. Ces sociétés immobilières ont dégagé, au cours de l'exercice inventorié, un résultat net de 2 M€ et ont contribué à hauteur de 2 M€ aux produits financiers courants de CCR RE pour l'exercice 2018.

CCR RE détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2018, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée à la rétrocession de CCR RE. Les comptes de la société ont été arrêtés le 4 avril 2019 et font ressortir un résultat positif.

## 5. PERSPECTIVES 2019

La mobilisation de toutes les énergies de l'entreprise et la pertinence de nos actions pour mieux servir nos clients nous permettent de dépasser les objectifs de notre plan d'affaires en termes de chiffre d'affaires, de rentabilité et de solvabilité.

En 2019, CCR RE poursuivra son développement :

- ▶ en amplifiant sa politique de souscription diversifiée et maîtrisée sur un nombre de pays et de branches sélectionnés ;
- ▶ en réalisant des souscriptions basées sur des relations durables avec nos cédantes, privilégiant une vision transversale dans les solutions proposées ;
- ▶ en poursuivant l'amélioration de la rentabilité à moyen terme ;
- ▶ en accélérant la transformation digitale de nos process internes pour atteindre les objectifs fixés de qualité de service et de réactivité ;
- ▶ en proposant une offre de service renforcée à nos clients clés afin d'augmenter la valeur de notre relation avec eux.

Grâce aux actions entreprises ces dernières années, CCR RE est désormais à même de se déployer avec agilité en cas de retournement de marché et ainsi saisir les opportunités sans sacrifier à son objectif d'amélioration continue de la rentabilité.

## 6. POLITIQUE EN MATIERE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Le risque de change résulte des écarts entre actifs et passifs dans chaque devise figurant au bilan.

Une congruence totale entre Actifs et Passifs par devise ne peut être obtenue de façon permanente. CCR RE s'efforce donc de limiter les expositions de change dans son bilan et procède à des opérations de couverture destinées à réduire l'impact des fluctuations de change.

Le pilotage des expositions de change s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs destinés à apprécier les différentes facettes du risque de change devise par devise.

Les instruments de couverture utilisés sont le change à terme et les instruments dérivés pour les devises non négociables.

## 7. DIVIDENDES MIS EN DISTRIBUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à la loi, il est rappelé ci-après le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

En l'espèce, il n'y a que deux exercices précédents, l'exercice 2016 constituant le premier exercice de la société.

Il n'a pas été distribué de dividendes au titre de l'exercice 2016, premier exercice de la société, ni au titre de l'exercice 2017.

## 8. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

### Activités en matière de Recherche et Développement

CCR RE n'a aucune activité en matière de recherche et développement au sens de l'article L 232-1 du Code de commerce.

### Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de commerce, et sauf exception particulière (notamment en cas de contestation des montants facturés), il est précisé que les fournisseurs sont réglés à 90 jours fin de mois ou au comptant.

en k€	Article D441 I.1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D441 I.2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées		12				0	2					0
Montant total des factures concernées HT		94.3				0	617.7					0
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		1.2%				0.0%						0.0%
Pourcentage du CAHT de l'exercice							62.4%					0.0%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												
Délais contractuels					30 jours fin de mois							
Délais légaux										30 jours à réception de la facture		

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats de réassurance.

## Tableau des résultats des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (en milliers d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social			90 082	90 082	90 082
Nombre d'actions émises (en milliers)			901	901	901
<b>2. Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes			443 118	395 831	464 218
Bénéfices avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			22 208	25 395	37 281
Impôts sur les bénéfices			15 320	8 582	269
Participation des salariés			0	0	0
Bénéfices après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			6 014	16 900	34 630
Montant des bénéfices distribués			0	0	0
<b>3. Résultat des opérations réduit à une seule action - en EUR</b>					
Bénéfices après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions			7.65	18.86	41.09
Bénéfices après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			6.68	18.76	38.44
Dividende attribué à chaque action			0	0	0
<b>4. Personnel</b>					
Nombre de salariés			0	71	76
Montant de la masse salariale			0	6 659	6 221
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales...)			0	2 607	1 566

## PARTIE 2 - Gouvernement d'entreprise

La présente section du rapport de gestion regroupe spécifiquement, conformément à l'article L 225-37 du code de commerce, les informations qui relèvent du rapport sur le gouvernement d'entreprise que le conseil d'administration doit présenter à l'assemblée générale.

### 1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

CCR RE a été créée sous forme de société par actions simplifiée immatriculée le 28 décembre 2015 puis a été transformée en société anonyme courant 2016, adoptant la dénomination CCR RE et l'objet social d'activité de réassurance.

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration est composé de 3 membres au moins et de 15 membres au plus dont un administrateur proposé par l'Etat au titre de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique et un administrateur représentant les salariés au titre de l'article L 225-27 du Code de commerce.

Conformément à l'article L 225-51-1 du code de commerce et à l'article 16 des statuts, le conseil d'administration au cours de sa réunion du 29 juin 2016 a opté pour un mode non dissocié de la fonction de président du conseil d'administration et de la fonction de directeur général.

M. Bertrand LABILLOY a été nommé président directeur général par le conseil d'administration le 29 juin 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur, à savoir 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur proposition du président directeur général, M. Laurent MONTADOR a été nommé directeur général délégué par le conseil d'administration le 29 juin 2016 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le conseil d'administration de CCR RE est composé de :

- ▶ M. Bertrand LABILLOY, Président directeur général
- ▶ M. Pierre BLAYAU, représentant permanent de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- ▶ M. Patrick CERCEAU
- ▶ M. Charles LEVI
- ▶ M. Antoine MANTEL
- ▶ M. John CONAN, administrateur représentant les salariés élu par le personnel au titre de l'article L. 225-27 du code de commerce.

### 2. LE COMITE D'AUDIT, DES COMPTES ET DES RISQUES

Le comité d'audit, des comptes et des risques a été créé par décision du conseil d'administration du 23 janvier 2017.

Le Comité est composé de quatre membres au plus nommés par le conseil d'administration parmi les administrateurs de la société à l'exclusion du Président du conseil d'administration, dont le représentant des salariés. Le Comité est présidé par M. Charles LEVI.

Le Comité a pour mission d'assister le conseil d'administration dans sa mission relative aux comptes sociaux annuels, notamment le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration, et au traitement de l'information comptable et financière, le suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission. Il donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale. Il est chargé de l'audit du rapport de la fonction actuarielle, d'assurer le suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, d'examiner le rapport de la fonction vérification de la conformité. Il est aussi en charge d'auditionner le responsable de la fonction d'audit interne, d'examiner et approuver le programme d'audit, d'analyser les principales recommandations et les suites données. Il examine les rapports (notamment le rapport régulier au contrôleur (Regular Supervisory Report en anglais - RSR), le rapport sur la solvabilité et la situation financière (Solvency and Financial Conditions Report en anglais - SFCR) et les politiques écrites relevant de sa compétence. Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'Orsa avec l'examen du rapport Orsa, et de l'audit de la fonction de gestion des risques.

### 3 REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En 2018, CCR RE a versé un montant total de 42.000 € au titre des jetons de présence aux membres du conseil d'administration qui se répartit ainsi :

▶ M. LEVI	21.000 €
▶ M. CERCEAU	21.000 €

Conformément à la loi, la rémunération du président directeur général est fixée par le conseil d'administration.

M. Bertrand LABILLOY, président directeur général, a bénéficié d'une rémunération globale de 127.500 € (montant total brut au titre de 2018) dont 85.000 € au titre de la part fixe et 42.500 € au titre de la part variable pour 2017.

M. Laurent MONTADOR, directeur général délégué, ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat social.

Les filiales de CCR RE n'ont versé aucune rémunération à aucun des mandataires sociaux de CCR RE en 2018.

#### 4 TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Aucune délégation de compétence et de pouvoir n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L 225-129-2.

#### 5 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10% ET UNE FILIALE

Aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de CCR RE et, d'autre part, une autre société dont CCR RE possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

#### 6 RAPPORT ESG CLIMAT

Un rapport ESG-Climat distinct est établi dans le cadre de l'article 173, VI de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article L 533-22-1 du code monétaire et financier). CCR consolidant ses comptes avec ceux de sa filiale CCR RE, ce rapport présente les informations requises sur CCR et CCR RE.

## 7 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DE CCR RE DURANT L'EXERCICE

### BERTRAND LABILLOY

Président Directeur Général

---

#### MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS CCR RE ET SES FILIALES

- ▶ Président Directeur Général de CCR RE

#### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE

- ▶ Directeur Général de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- ▶ Vice-Président de l'APREF (Association Professionnelle des Réassureurs de France)
- ▶ Représentant permanent de CCR au sein du Conseil de surveillance de GAGEO ASSET FINANCE SERVICES

## LAURENT MONTADOR

Directeur Général Délégué

---

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS CCR RE ET SES FILIALES

- ▶ Directeur Général Délégué de CCR RE
- ▶ Président - Administrateur de CAISRELUX

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE

- ▶ Directeur général adjoint de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- ▶ Administrateur du GAREX
- ▶ Administrateur du GAREAT

## PIERRE BLAYAU

Administrateur

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS CCR RE ET SES FILIALES

- ▶ Représentant permanent de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), administrateur de CCR RE

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE

- ▶ Président du Conseil d'administration de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) et Président du Comité stratégique de la CCR
- ▶ Président de Harbour Conseils (SAS)
- ▶ Administrateur de la Société d'Édition de Canal Plus
- ▶ Censeur de la Société Fimalac
- ▶ Administrateur du Fonds PME Emplois Durables
- ▶ Membre du Comité d'Audit de la Société Fimalac
- ▶ Administrateur de la Société Cellnex Telecom SA (Espagne)
- ▶ Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Société Cellnex Telecom SA (Espagne)
- ▶ Administrateur de Newrest Group Holding SA (Espagne) à compter de juin 2018

## PATRICK CERCEAU

Administrateur

---

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS CCR RE ET SES FILIALES

- ▶ Administrateur de CCR RE
- ▶ Membre du Comité d'audit, des comptes et des risques de CCR RE

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE

- ▶ APREF (Association Professionnelle des Réassureurs de France) : Membre du Conseil, Membre du Comité directeur, Président du Comité International et Communication, Président du Bureau jusqu'à fin mars 2018
- ▶ Président de la SAS Patrick Cerceau Consulting depuis le 9 novembre 2018

**JOHN CONAN**

Administrateur

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS CCR RE ET SES FILIALES**

- ▶ Administrateur de CCR RE
- ▶ Membre du Comité d'audit, des comptes et des risques de CCR RE
- ▶ Directeur de Marchés Traités Non Vie Asie-Afrique de CCR RE

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE**

Néant

## CHARLES LEVI

Administrateur

---

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS CCR RE ET SES FILIALES

- ▶ Administrateur de CCR RE
- ▶ Président du Comité d'audit, des comptes et des risques de CCR RE

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE

- ▶ Membre du conseil d'administration de Polish Re
- ▶ Membre du conseil d'administration d'AXA Vie (Pologne)
- ▶ Membre du conseil d'administration d'AXA Non Vie (Pologne)
- ▶ Membre du conseil d'administration d'AXA Fonds d'investissements (Pologne)
- ▶ Membre du conseil d'administration d'AXA Assurances (Pologne) jusqu'au 11 septembre 2018

## ANTOINE MANTEL

Administrateur

---

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS CCR RE ET SES FILIALES

- ▶ Administrateur de CCR RE
- ▶ Membre du Comité d'audit, des comptes et des risques de CCR RE

### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE

- ▶ Administrateur de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), Membre du Comité des comptes de CCR et Membre du Comité d'audit et des risques de CCR
- ▶ Contrôleur d'Etat au Contrôle général économique et financier (CGEFI)
- ▶ Administrateur et membre du comité d'audit du Fonds de garantie des assurances obligatoires (FGAO)

# SOMMAIRE

- BILAN	22
- COMPTE DE RESULTAT	24
- NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	26

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF (en euros)	Au 31 décembre			
	Montant Brut	Amortissement & Provisions	2018 Montant Net	2017 Montant Net
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>86 508</b>	<b>80 342</b>	<b>6 166</b>	<b>6 398</b>
<b>PLACEMENTS</b>				
Terrains et constructions	178 241 373	32 954 873	145 286 500	147 731 155
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	6 200 000		6 200 000	6 200 000
Autres placements	1 493 593 796	50 527	1 493 543 269	1 425 522 081
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	212 833 259		212 833 259	187 734 374
<b>TOTAL</b>	<b>1 890 868 428</b>	<b>33 005 400</b>	<b>1 857 863 027</b>	<b>1 767 187 610</b>
<b>PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Provisions pour primes non acquises Non Vie	571		571	166
Provisions pour sinistres à payer Vie	862 489		862 489	547 051
Provisions pour sinistres à payer Non vie	5 987 022		5 987 022	9 278 553
Autres provisions techniques (Vie)				
<b>TOTAL</b>	<b>6 850 081</b>		<b>6 850 081</b>	<b>9 825 770</b>
<b>CREANCES</b>				
Créances nées d'opérations de réassurance	43 528 902	2 383 224	41 145 678	34 741 106
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	8 111 488		8 111 488	7 894 551
Personnel				
Débiteurs divers	6 111 701	78 405	6 033 296	5 258 948
<b>TOTAL</b>	<b>57 752 091</b>	<b>2 461 629</b>	<b>55 290 461</b>	<b>47 894 606</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>				
Actifs corporels d'exploitation	509 009	403 354	105 655	125 460
Comptes courants et caisse	159 363 432		159 363 432	176 735 551
<b>TOTAL</b>	<b>159 872 441</b>	<b>403 354</b>	<b>159 469 087</b>	<b>176 861 010</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>				
Intérêts et loyers acquis non échus	3 703 776		3 703 776	3 215 969
Frais d'acquisition reportés (Vie et Non Vie)	36 354 596		36 354 596	30 641 302
Autres comptes de régularisation	209 865 937		209 865 937	173 342 617
<b>TOTAL</b>	<b>249 924 308</b>		<b>249 924 308</b>	<b>207 199 888</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 365 353 857</b>	<b>35 950 726</b>	<b>2 329 403 131</b>	<b>2 208 975 283</b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

PASSIF (en euros)	Au 31 décembre	
	2 018 Avant affectation du résultat	2 017 Avant affectation du résultat
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
Capital social	90 082 100	90 082 100
Primes liées au capital social		270 847 129
Réserves de réévaluation		
Autres réserves	293 761 763	6 014 205
Résultat de l'exercice	34 629 534	16 900 429
<b>TOTAL</b>	<b>418 473 397</b>	<b>383 843 863</b>
<b><u>PASSIF SUBORDONNE</u></b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
<b><u>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</u></b>		
Provisions pour primes non acquises (Non Vie)	146 502 175	103 571 625
Provisions de réassurance vie	73 323 247	199 214 008
Provisions pour sinistres à payer Vie	63 867 948	126 870 274
Provisions pour sinistres à payer Non Vie	1 465 955 038	1 281 396 633
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Vie	3 134 269	
Provisions pour égalisation	26 197 731	15 324 797
Autres provisions techniques (Vie)	35 936 280	
<b>TOTAL</b>	<b>1 814 916 688</b>	<b>1 726 377 337</b>
<b><u>PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)</u></b>	<b>2 810 628</b>	<b>6 637 308</b>
<b><u>DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</u></b>	<b>157 092</b>	
<b><u>AUTRES DETTES</u></b>		
Dettes nées d'opérations de réassurance	952 652	195 296
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	960 398	962 981
Personnel	4 585 424	1 486 841
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	2 413 166	1 204 069
Créanciers ou créditeurs divers	7 133 290	9 322 038
<b>TOTAL</b>	<b>16 044 930</b>	<b>13 171 224</b>
<b><u>COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</u></b>	<b>2 000 396</b>	<b>3 945 550</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 329 403 131</b>	<b>2 208 975 283</b>

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2018

REASSURANCE DE MARCHÉ (en euros)	Au 31 décembre			
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017
<b>COMPTE TECHNIQUE NON-VIE</b>				
<b>Primes acquises :</b>				
Primes	395 692 135	17 539 748	378 152 387	253 289 616
Variation des provisions pour primes non acquises	-16 119 492	-397	-16 119 096	3 424 478
	<b>379 572 643</b>	<b>17 539 351</b>	<b>362 033 292</b>	<b>256 714 095</b>
<b>Produit des placements alloués du compte Non Technique</b>	<b>30 444 955</b>		<b>30 444 955</b>	<b>28 398 121</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>805 382</b>	<b>0</b>	<b>805 382</b>	<b>3 018 425</b>
<b>Charges des sinistres :</b>				
Prestations et frais payés	-207 716 806	-2 471 642	-205 245 164	-182 185 521
Charges des provisions pour sinistres à payer	-45 396 935	3 167 811	-48 564 746	-7 906 876
	<b>-253 113 741</b>	<b>696 169</b>	<b>-253 809 910</b>	<b>-190 092 397</b>
<b>Charges des autres provisions techniques</b>	<b>-12 118 284</b>		<b>-12 118 284</b>	
<b>Participation aux résultats</b>	<b>-7 442 021</b>	<b>-280 622</b>	<b>-7 161 398</b>	<b>-1 676 764</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>				
Frais d'acquisition	-80 447 196		-80 447 196	-68 080 124
Frais d'administration	-9 683 580		-9 683 580	-8 124 135
Commissions reçues des réassureurs		-302 962	302 962	501 150
	<b>-90 130 776</b>	<b>-302 962</b>	<b>-89 827 813</b>	<b>-75 703 109</b>
<b>Autres charges techniques</b>	<b>-4 443 533</b>	<b>24 925</b>	<b>-4 468 458</b>	<b>-4 880 210</b>
<b>Variation de la provision pour égalisation</b>	<b>-10 872 934</b>		<b>-10 872 934</b>	<b>-5 946 906</b>
<b>Résultat technique de la réassurance Non-Vie</b>	<b>32 701 691</b>	<b>17 676 861</b>	<b>15 024 831</b>	<b>9 831 255</b>
<b>COMPTE TECHNIQUE VIE</b>				
<b>Primes</b>	<b>60 504 669</b>	<b>3 661 192</b>	<b>56 843 476</b>	<b>114 565 147</b>
<b>Produits des placements :</b>				
Revenu des placements	3 796 174		3 796 174	5 999 836
Autres produits des placements	17 944		17 944	588 215
Profits provenant de la réalisation des placements	4 195 198		4 195 198	7 926 329
	<b>8 009 317</b>	<b>0</b>	<b>8 009 317</b>	<b>14 514 380</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>158 859</b>	<b>0</b>	<b>158 859</b>	<b>617 420</b>
<b>Charges des sinistres :</b>				
Prestations et frais payés	-30 340 320	-6 153	-30 334 168	-20 463 045
Charges des provisions pour sinistres à payer	-2 392 085	-409 592	-1 982 493	4 116 230
	<b>-32 732 406</b>	<b>-415 745</b>	<b>-32 316 660</b>	<b>-16 346 815</b>
<b>Charges des provisions Vie et autres provisions techniques</b>				
Provisions de réassurance Vie	-2 514 866	0	-2 514 866	-69 143 009
Autres provisions techniques	0	0	0	0
	<b>-2 514 866</b>	<b>0</b>	<b>-2 514 866</b>	<b>-69 143 009</b>
<b>Participation aux résultats</b>	<b>-5 729 300</b>	<b>-451 957</b>	<b>-5 277 343</b>	<b>-11 278 151</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>				
Frais d'acquisition	-8 249 536		-8 249 536	-15 383 436
Frais d'administration	-1 103 291		-1 103 291	-1 887 783
Commissions reçues des réassureurs		0	0	71
	<b>-9 352 827</b>	<b>0</b>	<b>-9 352 827</b>	<b>-17 271 148</b>
<b>Charges des placements :</b>				
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-1 108 173		-1 108 173	-2 744 582
Autres charges des placements	-379 075		-379 075	-938 478
Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 210 781		-2 210 781	-2 960 791
	<b>-3 698 029</b>	<b>0</b>	<b>-3 698 029</b>	<b>-6 643 852</b>
<b>Autres charges techniques</b>	<b>-436 736</b>	<b>0</b>	<b>-436 736</b>	<b>-918 640</b>
<b>Produits des placements transférés au Compte Non Technique</b>	<b>-928 515</b>		<b>-928 515</b>	<b>-1 678 977</b>
<b>Résultat technique de la réassurance Vie</b>	<b>13 280 165</b>	<b>2 793 490</b>	<b>10 486 674</b>	<b>6 416 355</b>

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2018

REASSURANCE DE MARCHÉ (en euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Au 31 décembre	
			2018 Opérations nettes	2017 Opérations nettes
<b>COMPTE NON TECHNIQUE</b>				
Résultat technique de la réassurance Non-Vie			15 024 831	9 831 255
Résultat technique de la réassurance Vie			10 486 674	6 416 355
<b>Produits des placements :</b>				
Revenu des placements			34 165 564	27 518 800
Autres produits des placements			161 499	2 697 902
Profits provenant de la réalisation des placements			37 756 786	36 354 841
			<b>72 083 849</b>	<b>66 571 543</b>
<b>Produit des placements alloués du Compte Technique Vie</b>			<b>928 515</b>	<b>1 678 977</b>
<b>Charges des placements :</b>				
Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers			-9 973 560	-12 588 280
Autres charges des placements			-3 411 672	-4 304 418
Pertes provenant de la réalisation des placements			-19 897 032	-13 579 942
			<b>-33 282 264</b>	<b>-30 472 639</b>
<b>Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie</b>			<b>-30 444 955</b>	<b>-28 398 121</b>
<b>Autres produits non techniques</b>			<b>549 236</b>	<b>148 287</b>
<b>Autres charges non techniques</b>			<b>-441 819</b>	<b>-111 098</b>
<b>Résultat exceptionnel :</b>				
Produits exceptionnels			83 385	53 385
Charges exceptionnelles			-88 965	-235 506
			<b>-5 580</b>	<b>-182 121</b>
<b>Participation des salariés</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>			<b>-268 953</b>	<b>-8 582 009</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>34 629 534</b>	<b>16 900 429</b>

## NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX DE CCR RE

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes annuels arrêtés le 9 avril 2019 par le Conseil d'administration

### NOTE 1. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES

#### COMPTABLES ..... 27

1.1 – Changement de méthodes comptables.....	27
1.2 – Actifs incorporels .....	27
1.3 – Placements.....	27
1.4 – Autres actifs d'exploitation .....	29
1.5 – Comptes de régularisation .....	29
1.6 – Comptabilité pluri-monétaire .....	29
1.7 – Provisions pour risques et charges.....	29
1.8 – Provisions techniques et résultat technique .....	30
1.9 – Autres éléments .....	31

### NOTE 2. ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU

#### BILAN ..... 32

2.1- Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif .....	32
2.2- Informations relatives aux placements .....	33
2.3- Etat récapitulatif des placements .....	33
2.4- Créances et dettes à court terme.....	34
2.5- Filiales et participations.....	35
2.6- Actifs corporels d'exploitation .....	36
2.7- Comptes de régularisation .....	37
2.8- Actifs et passifs en devise.....	38

2.9- Capitaux propres .....	40
-----------------------------	----

2.10- Passifs subordonnés.....	40
--------------------------------	----

2.11- Ventilation des provisions (autres que techniques).....	41
--	----

2.12- Engagements reçus et donnés .....	42
---	----

### NOTE 3. ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT ..... 43

3.1- Ventilation des primes brutes émises par activité .....	43
---	----

3.2- Mouvements de portefeuille.....	43
--------------------------------------	----

3.3- Commissions brutes : commissions et courtages issus des opérations de réassurance .....	44
---	----

3.4- Produits et charges de placements .....	44
--	----

3.5- Charges techniques par nature et par destination .....	45
--	----

3.6- Autres produits et charges techniques.....	47
---	----

3.7- Ventilation du résultat exceptionnel .....	47
---	----

3.8- Participation des salariés .....	47
---------------------------------------	----

3.9- Impôts sur les sociétés .....	47
------------------------------------	----

### NOTE 4. AUTRES INFORMATIONS ..... 47

4.1– Comptes consolidés .....	47
-------------------------------	----

4.2- Honoraires du commissaire aux comptes.....	47
---	----

CCR RE est une société anonyme dont les activités principales sont la réalisation d'opérations de réassurance et de rétrocession de toutes natures, en toutes branches. L'activité est régie par le Code des Assurances.

## NOTE 1. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances, par le règlement ANC n°2015-11 modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 et, à défaut de disposition particulière, par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général.

Le compte de résultat est scindé entre les comptes techniques vie et non vie et le compte non technique.

Les comptes techniques incluent, outre les éléments d'exploitation respectifs de réassurance vie et de réassurance non vie, les frais généraux et l'allocation des produits des placements provenant des activités de réassurance.

La méthode d'évaluation du résultat technique consiste à comptabiliser en primes émises, dès l'exercice de souscription, l'estimation des primes émises attendue in fine sur la base de l'aliment des affaires acceptées. A partir de cette information, sont également déterminées les provisions pour primes non acquises et les commissions à payer. La différence entre les primes estimées «in fine», nettes de commissions et celles communiquées par les cédantes, est constatée en compte de régularisation à l'actif du bilan.

La sinistralité attendue in fine déduction faite des sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Cette méthode revient, en supprimant le décalage d'enregistrement des opérations de souscription, à prendre en compte les éléments relatifs à la souscription dans le même exercice comptable que la cédante.

Au titre des opérations relatives aux activités de réassurance de marché, le programme de rétrocession souscrit par CCR RE a pour objectif de protéger l'entreprise contre une sinistralité excessive et de lui éviter ainsi d'être exposée à une fluctuation marquée de ses résultats annuels. Il vise également à maîtriser le coût des protections offertes par le marché de la rétrocession en veillant à la solidité financière des rétrocessionnaires.

Les recherches et analyses mises en place, selon les critères définis par l'avis 2009-12 du 1er octobre 2009 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux règles de comptabilisation des contrats de réassurance dits « finite » et des contrats de réassurance financière, n'ont pas conduit à détecter des affaires de cette nature parmi le portefeuille de contrats géré.

### 1.1 – Changement de méthodes comptables

Au cours de l'exercice, CCR RE a réalisé une revue des modalités d'affectation des contrats de la Business Unit "Vie". Celle-ci a conduit à ajuster la répartition des flux entre les comptes Vie et Non Vie en application des principes décrits à l'article 410-1 du règlement ANC n°2015-11.

En application de l'article 410-1 du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, les activités Non-Vie distinguées dans le compte de résultat comprennent la réassurance de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie.

### 1.2 – Actifs incorporels

Les logiciels sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Un progiciel de traitement des opérations techniques est immobilisé pour son coût de production et amorti sur une durée linéaire de cinq ans à compter de la mise en fonctionnement.

### 1.3 – Placements

Les actifs de placement sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de leur durée de détention.

#### a) Actifs immobiliers

Les immeubles, terrains et parts de sociétés immobilières non cotées sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction (à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation légale) nets de frais d'achat et d'impôt, et augmentés du coût des travaux d'amélioration.

La valeur d'origine des éléments constitutifs des constructions, a été décomposée selon les quatre composants suivants :

- le gros œuvre amortissable sur la valeur résiduelle de l'immeuble à la date d'acquisition compte tenu d'une durée de vie estimée, à dater de l'achèvement de l'immeuble à :
  - 120 ans pour les immeubles d'habitation
  - 150 ans pour les immeubles d'habitation achevés avant 1900
  - 80 ans pour les immeubles de bureaux
- le clos couvert amortissable de 30 à 35 ans
- les installations techniques amortissables sur 25 ans
- les agencements amortissables de 15 à 25 ans

Pour ces trois derniers composants, la date d'acquisition de l'immeuble constitue le point de départ de l'amortissement, étant entendu que ceux-ci sont réputés avoir été remplacés, depuis la date d'achèvement de l'immeuble, par un composant de même valeur à la fin de chaque période d'amortissement.

Les travaux d'amélioration suivent le ou les plans d'amortissement du ou des composants concernés.

Des provisions pour gros entretien ou grandes révisions sont constituées pour les travaux d'entretien dépassant le cadre courant et normal, notamment les dépenses de ravalement. Elles sont déterminées prorata temporis, en fonction des dates de réalisation à venir de ces travaux prévus dans le cadre d'un programme pluri-annuel.

Les provisions pour dépréciation durable sont déterminées en fonction de la classification suivante :

- d'une part, *les immeubles d'exploitation*, destinés à être conservés par l'entreprise, et dont la valeur de référence, retenue pour l'évaluation à la clôture de l'exercice, est la valeur nette comptable. Pour ces immeubles, il n'est pas en principe constaté de dépréciation.
- d'autre part, *les immeubles locatifs*, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement déterminée à partir des flux futurs.

Les provisions pour dépréciation sont constituées par comparaison entre cette valeur de référence et la valeur comptable prenant en considération la stratégie de détention des biens sur une longue période. On considère, qu'il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation lorsque que la valeur de référence est inférieure de 15% à la valeur comptable. Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur de référence est égale à la valeur de réalisation.

- La valeur de réalisation figurant à l'état des placements, résulte d'expertises quinquennales ou, entre deux expertises, d'une estimation annuelle effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel.
- Les parts de sociétés immobilières sont estimées par application des mêmes principes.

## b) Actions et OPCVM

Elles sont inscrites au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

Elles sont classées en deux catégories :

titres de participation dont la valeur de référence correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Cette valeur est appréciée selon une approche multicritère qui inclut notamment, pour les sociétés de réassurance, la situation nette réévaluée intégrant les projections de profits futurs à 10 ans ainsi que des approches par multiples, et pour les sociétés immobilières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes. Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs sont inférieures aux valeurs d'acquisition.

*titres de placement* évalués à leur valeur probable de négociation. Lorsque la valeur probable de négociation est inférieure, de façon significative, à ce coût d'acquisition, une provision pour dépréciation durable est constatée ligne à ligne selon les dispositions prévues aux articles 123-6 à 123-19 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La dépréciation durable est appréciée sur la base d'une analyse multicritères prenant notamment, en compte, la situation de moins-value latente significative, au regard de la valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté mais aussi les difficultés intrinsèques ou liées à la conjoncture, rencontrées par les entreprises concernées et rendant assez faibles les perspectives de redressement à moyen terme ; pour les OPCVM est opérée une comparaison de leur performance face à leur indice de référence.

Cette méthode a conduit le plus souvent, en l'absence d'intention de détention durable, à retenir une valeur d'inventaire se référant au dernier cours coté à la date de l'arrêté.

Pour les comptes clos au 31/12/2018, le critère de présomption pour dépréciation à caractère durable de 20% a été retenu, conformément aux dispositions de l'avis précité.

Compte tenu de la reprise sur cessions effectuée au cours de l'exercice, et de l'évolution des cours des titres présents en portefeuille à la clôture, le montant de la provision constituée au 31/12/2018 se trouve porté à 0,051 M€.

## c) Titres à revenus fixes

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Pour les obligations, indexées sur le niveau général des prix (OATi), émises ou garanties par un Etat membre de l'Union Européenne ou par un organisme public relevant de l'un de ces Etats, il est procédé à la constatation en résultat du gain ou de la perte généré par la fluctuation des indices d'inflation à chaque fin d'exercice.

Une provision pour dépréciation durable n'est constatée qu'en cas de défaillance de l'émetteur. La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou à défaut, à leur valeur vénale. Aucun mouvement ni aucun stock n'est constaté dans les comptes de l'exercice à ce titre.

L'article 121-9 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions, prévoit que celle-ci soient comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du code des assurances. Toutefois, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, elles peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-10. Cette règle est non applicable à CCR RE qui ne détient pas d'obligation convertible dans son portefeuille direct.

#### **d) Autres actifs**

Les prêts et autres créances ne font l'objet d'une provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

#### **e) Produits des placements**

Les plus et moins-values réalisées sont calculées selon la méthode FIFO.

Les produits nets de placements font l'objet d'un transfert partiel pour allocation lors des écritures d'inventaire :

En Vie, au compte non technique ;

En Non-vie, au compte technique.

L'allocation est calculée à chaque arrêté sur les bases des rapports suivants :

En Vie, on rapporte les capitaux propres (comptes 10 à 15), à la somme des provisions techniques nettes de réassurance et des capitaux propres ;

En Non vie, on rapporte les provisions techniques nettes à l'ensemble des provisions techniques et des capitaux propres.

#### **f) Instruments financiers à terme (IFT)**

Afin de se couvrir contre le risque de change, CCR RE détient dans son portefeuille des Instruments Financiers à Terme (IFT) sous forme d'opérations de change à terme ou d'opérations sur dérivés de change (Non Deliverable Forward ou NDF) pour les devises non convertibles.

Ces IFT sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 modifié. A leur acquisition, ces titres sont ainsi comptabilisés, pour chaque branche de l'opération, en engagements donnés ou reçus pour leur montant notionnel. Les coûts de transaction associés à leur mise en place sont comptabilisés en charge.

S'agissant d'IFT utilisés dans le cadre de stratégies de rendement, les charges et produits relatifs à ces titres, qu'ils aient été perçus, réglés ou qu'ils soient latents, sont comptabilisés directement en compte de résultat conformément à la possibilité prévue au paragraphe 3012-3° du règlement CRC 2002-09 pour les contrats à terme.

La stratégie de couverture et ses résultats sont décrits en notes 3.8, 3.12 et 4.4

### **1.4 – Autres actifs d'exploitation**

Les postes figurant sous cette rubrique sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Matériels, mobiliers de bureau.....3, 5 ou 10 ans
- Agencements et installations.....10 ans
- Matériels de transport..... 5 ans

Les matériels informatiques de faible valeur et présentant un caractère d'obsolescence rapide pourront, le cas échéant, être comptabilisés en charge.

### **1.5 – Comptes de régularisation**

#### **a) Frais d'acquisition reportés**

Les frais d'acquisition relatifs aux contrats de réassurance comprennent les commissions dues aux cédantes, en application des traités. Ils sont étalés sur la période de couverture, dans les mêmes conditions que les primes non acquises des contrats considérés auxquelles ces frais correspondent.

#### **b) Evaluations techniques de réassurance**

Les compléments de primes, commissions et courtages sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat avec en contrepartie, les comptes de régularisation prévus à cet effet.

### **1.6 – Comptabilité pluri-monnaire**

Conformément aux dispositions de l'article R.341-7 du Code des Assurances et à l'avis du Conseil National de la Comptabilité 2007-02 du 4 mai 2007, les opérations réalisées par la société sont comptabilisées en monnaie d'origine et font l'objet, d'une conversion en euros sur la base du dernier cours connu de l'exercice.

Les opérations réalisées par l'entreprise étant génératrices de positions de change opérationnelles les différences de conversion sur positions de change sont intégralement constatées en résultat.

L'écart résultant de la conversion des actifs et passifs en devises au 01/01/2018 aux cours du 31/12/2018 représente une perte de 0,746 M€.

### **1.7 – Provisions pour risques et charges**

Les provisions visées par le présent paragraphe sont évaluées aux conditions prévues dans le protocole d'accord relatif aux « avantages sociaux » de CCR RE signé le 5 janvier 2018 et applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

**a) Provision pour charges de retraite**

Elle concerne les indemnités de fin de carrière, versées aux salariés lors de leur départ en retraite.

La méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (ou méthode des unités de crédit projetées) a été retenue. Elle prend en compte une acquisition progressive des droits au fur et à mesure des années de présence des salariés dans l'entreprise.

Les différentes hypothèses utilisées tiennent compte :

- d'un taux de réévaluation des rémunérations indifférencié entre le personnel cadre et non cadre afin de tenir compte des dernières prévisions d'évolution de la masse salariale,
- d'un coefficient de survie déterminé à partir de la table INSEE TD-TV 12-14. Ce coefficient est égal au ratio suivant : « nombre de vivants à l'âge de versement de l'engagement »/ « nombre de vivants à l'âge actuel du salarié ».
- d'une probabilité de présence à l'échéance, fonction d'un taux annuel moyen de rotation, constatée par tranche d'âge dans l'entreprise.
- d'un taux d'actualisation sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « plus de 10ans » retenu à 1,57% pour 2018 contre un taux de 1,30% au 31/12/2017.

En outre, a été intégré, dans le calcul, le montant des charges patronales au taux de 55%.

**b) Provision pour congés payés particuliers de « pré » retraite**

Le protocole relatif aux « avantages sociaux » de CCR RE prévoit que les congés annuels sont majorés en faveur des salariés partant à la retraite.

Les hypothèses de valorisation de la provision pour charges de retraite ont été retenues pour valoriser la provision pour congés payés de « pré »retraite.

**c) Provision pour médailles du travail**

Elle concerne les gratifications versées aux salariés lors de l'obtention d'une, ou plusieurs, Médaille(s) d'Honneur du travail acquise(s) selon les règles légales.

Une méthodologie analogue à celle décrite pour la provision pour charges de retraite est utilisée, à l'exception du taux d'actualisation déterminé sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « 7-10 ans » retenu à 1,13% pour 2018 contre un taux de 0,88% au 31/12/2017.

**1.8 – Provisions techniques et résultat technique**

Les comptes des sociétés cédantes sont enregistrés dès leur réception.

A la date de l'inventaire, l'enregistrement d'estimations relatives aux comptes à recevoir des cédantes, permet de prendre en compte la liquidation prévisible de chaque affaire jusqu'à son terme.

**a) Provisions pour primes non acquises**

Les primes comptabilisées dans l'exercice correspondent aux prévisions de primes à l'ultime estimées à la date de clôture.

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

**b) Provisions pour sinistres à payer et Provisions mathématiques****Environnement de contrôle et gouvernance encadrant le calcul des provisions techniques**

Le processus de calcul des provisions techniques est placé sous la responsabilité de la direction financière.

Des comités de provisionnement sont organisés pour les risques spécifiques comme les risques longs (exemple : responsabilité civile). Ils regroupent les fonctions d'actuariat d'inventaire & les fonctions d'actuariat de souscription en charge de la cotation, les fonctions de souscription, et tout autre métier impliqué tels que le département sinistres, qui échangent sur les méthodologies à retenir et le caractère suffisant des provisions.

Par ailleurs, la Fonction Actuarielle émet un avis sur la suffisance du niveau des provisions techniques de l'entreprise lui permettant de faire face à ses engagements. Les provisions techniques font également l'objet d'un audit par un cabinet indépendant tous les 3 ans.

**Politique de provisionnement de l'entreprise**

La politique de provisionnement qui définit les principes directeurs de provisionnement retenus pour la clôture 2018 a été validée par le conseil d'administration de CCR RE du 17 octobre 2018.

**Approche de provisionnement**

Les prévisions ont pour objectif de déterminer les primes et les sinistres ultimes selon les règles applicables en matière de comptabilité sociale française.

L'inventaire s'appuie sur les données comptables des cédantes disponibles sous forme de triangles et de statistiques. Les données sont fournies sous forme de triangles de déroulement de primes et de sinistres de compétences issus des comptes des cédantes. Toutes les données exploitées dans le cadre des prévisions actuarielles le sont sur la base du cours statistique de l'exercice de souscription, à savoir en euros convertis au taux de change du 31/12 précédent le début de l'exercice de souscription.

Le champ des méthodes possibles pour la détermination des ultimes inclut notamment :

liquidation des triangles de primes et de sinistres via la méthode du DFM (Development Factor Model),

Bornhuetter Ferguson

S/P souscripteurs,

S/P cotation,

S/P moyens historiques.

La méthode retenue est celle la plus appropriée au regard de la branche analysée.

La provision de sinistre est ainsi calculée en tenant compte du résultat prévisible à l'échéance et complète l'information communiquée par les cédantes.

**c) Provision pour égalisation**

La provision pour égalisation, est évaluée dans les conditions prévues à l'article R343-8 du Code des assurances en fonction du niveau de résultat technique associé à chacun des risques éligibles à cette provision.

**d) Provision pour risque croissant**

Provision pouvant être exigée pour les opérations de réassurance contre les risques de maladie et d'invalidité, elle est évaluée dans les conditions prévues à l'article R343-8 du Code des assurances et égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par le réassureur et par l'assureur. La provision pour risque croissant est comptabilisée dans le poste « autres provisions techniques » du bilan.

**e) Provision pour risque d'exigibilité**

Pour faire face à un paiement immédiat de sinistres majeurs nécessitant une cession d'actifs, une provision pour risque d'exigibilité, classée dans les provisions techniques, est constituée lorsque la valeur nette comptable globale des actifs, hors obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (placements évalués selon l'article R. 343-9 du Code des assurances), est supérieure à la valeur de réalisation. Cette valeur est évaluée conformément aux dispositions prévues à l'article R343-5 du Code des assurances.

Au 31/12/2018, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée dans les comptes.

**1.9 – Autres éléments**

**a) Charges par destination**

Pour chaque fonction de l'entreprise, un coût complet est déterminé puis affecté, compte tenu de l'activité principale inhérente à cette fonction, sur la rubrique appropriée à savoir : frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition, frais de gestion des placements, frais d'administration ou autres charges techniques.

Pour les centres de coût nécessitant par nature une affectation multiple par destination, la ventilation s'opère sur la base d'une mesure représentative du temps de travail associée au service.

Le loyer théorique de l'immeuble d'exploitation se trouve réparti à proportion de l'affectation des charges par destination des services pondérée à la surface occupée.

**b) Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)**

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a mis en place le CICE à compter du 1er janvier 2013, dispositif ayant les principales caractéristiques suivantes :

Un crédit d'impôt de 4% calculé par année civile assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1er janvier 2013 ; le taux a été porté à 6% à compter du 1er janvier 2014, à 7% à compter du 1er janvier 2017 et à 6% à compter du 1er janvier 2018. A défaut d'imputation sur l'impôt dû, le crédit sera remboursable au terme d'un délai de 3 ans.

Le CICE de 20 233 € déterminé au titre de l'exercice 2017 a été comptabilisé en réduction de l'impôt sur les sociétés. Ce montant a été utilisé pour financer :

- Le projet LinkedIn (2 K€),
- Des actions de formation (17 K€),
- Des actions d'accompagnement des salariés partant à la retraite (1 K€)

Le CICE de 9 180 € déterminé au titre de l'exercice 2018 a été comptabilisé en réduction de l'impôt sur les sociétés.

## NOTE 2. ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

### 2.1- Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif

VALEUR BRUTE (en milliers d'euros)	MOUVEMENTS			31/12/2018
	31/12/2017 audité	Acquisition de l'exercice	Sorties	
Logiciel	90		3	87
<b>Actifs incorporels</b>	<b>90</b>		<b>3</b>	<b>87</b>
Immeubles	133 351	413		133 763
Immeuble d'exploitation	6 309			6 309
Immeubles en cours	270	110	270	110
Parts de S.C.I. non cotées	38 059			38 059
<b>Total Placements immobiliers</b>	<b>177 989</b>	<b>523</b>	<b>270</b>	<b>178 241</b>
<b>Placements dans des entreprises liées ou dans des entreprises avec lien de participation</b>	<b>6 200</b>			<b>6 200</b>
<b>Créances pour espèces déposées auprès des autres cédantes</b>	<b>187 734</b>	<b>282 853</b>	<b>257 754</b>	<b>212 833</b>

VALEUR NETTE (en milliers d'euros)	31/12/2018			31/12/2017 Net - Audité
	Brut	Amortissements	Provisions	
Logiciel	87	80	6	6
<b>Actifs incorporels</b>	<b>87</b>	<b>80</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
Immeubles	133 763	31 451	102 312	104 297
Immeuble d'exploitation	6 309	1 504	4 805	5 105
Immeubles en cours	110		110	270
Parts de S.C.I. non cotées	38 059		38 059	38 059
<b>Total Placements immobiliers</b>	<b>178 241</b>	<b>32 955</b>	<b>145 286</b>	<b>147 731</b>
<b>Placements dans des entreprises liées ou dans des entreprises avec lien de participation</b>	<b>6 200</b>		<b>6 200</b>	<b>6 200</b>
<b>Créances pour espèces déposées auprès des autres cédantes</b>	<b>212 833</b>		<b>212 833</b>	<b>187 734</b>

## 2.2- Informations relatives aux placements

(en milliers d'euros)	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net - Audité
Actions, parts et autres titres à revenu variable	989 098	51	989 047	944 636
Obligations et titres de créances à revenu fixe	288 199		288 199	239 147
Prêts	240		240	167
Dépôts auprès des établissements de crédit	56 508		56 508	77 926
Autres placements	159 549		159 549	163 646
<b>TOTAL</b>	<b>1 493 594</b>	<b>51</b>	<b>1 493 543</b>	<b>1 425 522</b>

## 2.3- Etat récapitulatif des placements

en milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette (1)	Valeur de réalisation	Plus et moins valeurs latentes
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	178 241	145 286	349 302	204 016
2) Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	51 909	51 909	60 783	8 874
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	943 388	943 337	1 028 942	85 604
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	288 199	286 708	287 662	953
6) Prêts hypothécaires	-	-	-	-
7) Autres prêts et effets assimilés	240	240	240	-
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	212 833	212 833	212 833	-
9) Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements	216 058	216 058	216 058	-
10) Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-	-	-
<b>Sous-Total</b>	<b>1 890 868</b>	<b>1 856 372</b>	<b>2 155 819</b>	<b>299 447</b>
11) Autres instruments financiers à terme				
a) Stratégie d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-
b) Stratégie de rendement	3 541	3 541	6 165	2 624
c) Autres opérations	-	-	-	-
<b>12 Total des lignes 1 à 11</b>	<b>1 894 410</b>	<b>1 859 914</b>	<b>2 161 985</b>	<b>302 071</b>
a) dont :				
- placements évalués selon l'article R.343-9	288 199	286 708	287 662	953
- placements évalués selon l'article R.343-10	1 389 836	1 356 831	1 655 324	298 494
- placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-
- placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-
- Instruments financiers à terme	3 541	3 541	6 165	2 624
b) dont :				
- Placements et IFT dans l'OCDE	1 852 320	1 817 873	2 115 639	-
- Placements et IFT effectués hors OCDE	38 548	38 499	40 180	-

(1) Y compris la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R.343-9 restant à amortir qui représente 1,5 M€.

## 2.4- Créances et dettes à court terme.

2018 (en milliers d'euros)	AUTRES CREANCES						TOTAL
	BRUT	PROVISIONS	NET	MOINS D'UN AN	DE UN A CINQ ANS	PLUS DE CINQ ANS	
Créances nées d'opérations de réassurance	43 529	2 383	41 146	41 146			41 146
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	8 111		8 111	8 111			8 111
Débiteurs divers	6 112	78	6 033	6 033			6 033
<b>TOTAL</b>	<b>57 752</b>	<b>2 461</b>	<b>55 290</b>	<b>55 290</b>			<b>55 290</b>

Les postes « Débiteurs divers » inclut une créance auprès des SAS immobilières à hauteur de 1.7 M€.

2018 (en milliers d'euros)	AUTRES DETTES				TOTAL
	NET	MOINS D'UN AN	DE UN A CINQ ANS	PLUS DE CINQ ANS	
Dettes nées d'opérations de réassurance	953	953			953
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	960	960			960
Personnel	4 585	4 585			4 585
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	2 413	2 413			2 413
Créanciers ou créditeurs divers	7 133	7 133			7 133
<b>TOTAL</b>	<b>16 045</b>	<b>16 045</b>			<b>16 045</b>

Le poste « Dettes nées d'opération de réassurance » inclut une dette de 0,3 M€ de moins d'un an envers CCR.

Le solde net de la refacturation des frais communs engagés par le groupe revenant à charge de CCR RE s'élève à 3 M€ en 2018 contre 2.9 M€ en 2017.

## 2.5- Filiales et participations

(En milliers d'euros)

SOCIETES	CAPITAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DE CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE 2018	BENEFICE DE L'EXERCICE 2018	DIVIDENDES RECUS EN 2018
				BRUTE	NETTE			
<b>1) Filiales</b>								
. CAISRELUX 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg	6200	0	99,99%	6200	6200	3497	0	0
<b>2) Participations</b>								
. SAS ROCHEFORT 25 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	14 940	830	100,00%	14 932	14 932	2 064	1 073	933
. SAS POMPE 179 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	15 270	228	100,00%	15 268	15 268	1 602	477	280
. SAS CIVRY 22 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	7 860	169	100,00%	7 859	7 859	1 045	237	209

## 2.6- Actifs corporels d'exploitation

VALEUR BRUTE (en milliers d'euros)	31/12/2017 audité	MOUVEMENTS		31/12/2018
		+	-	
Dépôts et cautionnements	40	9		49
Matériel informatique & autres	192	5	4	193
Matériel de transport	61	3		64
Mobilier & matériel de bureau	150	4	5	149
Agencement aménagés & installation	56		2	54
Immobilisations en cours				
<b>TOTAL</b>	<b>499</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>509</b>

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	31/12/2017 audité	DOTATIONS +	REPRISES -	31/12/2018
Matériel de transport	25	14		39
Mobilier & matériel de bureau	121	1	4	118
Agencement aménagés & installation	15		1	14
<b>TOTAL</b>	<b>373</b>	<b>40</b>	<b>11</b>	<b>402</b>

## 2.7- Comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2018		2017 - Audité	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Evaluation technique de réassurance	209 367	33	172 887	375
Frais d'acquisition reportés	36 355		30 641	
Intérêts courus non échus	3 704		3 216	
Amortissements des différences de Prix de remboursement	477	1 967	372	1 929
Comptes de rétrocessions à établir			3	1 640
Produits et charges constatés d'avance	23		26	
Divers			55	2
<b>TOTAL</b>	<b>249 924</b>	<b>2 000</b>	<b>207 200</b>	<b>3 946</b>

## 2.8- Actifs et passifs en devise

Le montant global de la contrevaieur en euros et la composition, dans les principales devises, de l'actif et du passif, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

DEVICES (en milliers d'euros)	ACTIF	PASSIF	EXCEDENT 2018	EXCEDENT 2017 audité
Euro	1 531 382	1 496 277	35 105	36 407
Dollar US	146 113	121 978	24 135	17 651
Dollar Canadien	172 752	109 415	63 337	57 658
Livre sterling	189 791	196 833	(7 042)	(18 458)
Yen japonais	36 247	44 539	(8 292)	1 803
Couronne Suédoise	8 620	8 505	115	572
Franc suisse	7 410	7 107	303	(123)
Dollar Taiwan	5 559	16 792	(11 233)	(9 232)
Dollar Australien	1 647	4 163	(2 516)	(3 496)
Dollar Hong Kong	16 458	18 709	(2 251)	2 420
Couronne Norvégienne	5 350	2 362	2 988	2 654
Couronne danoise	6 759	4 998	1 761	968
Autres monnaies	212 984	274 764	(61 780)	(71 924)
<b>TOTAL</b>	<b>2 341 072</b>	<b>2 306 442</b>	<b>34 630</b>	<b>16 900</b>

Des opérations de couvertures sont intervenues pour réduire ou neutraliser le risque de change résultant des écarts entre actifs et passifs dans chaque devise figurant au bilan.

Les instruments utilisés sont le change à terme pour les devises convertibles et les Instruments dérivés pour les devises non convertibles.

Au 31/12/2018, les positions couvertes sont les suivantes (en millions de chaque devise locale) :

DEVISE		Actif en monnaie originale au 31/12/18	Passif en monnaie originale au 31/12/18	Excédent / déficit au 31/12/18	Couverture en monnaie originale
DIRHAM U.A.E	AED	71	90	-18	8
DOLLAR AUSTRALIEN	AUD	3	7	-4	4
DOLLAR CANADIEN	CAD	270	171	99	97
RENMINBI YUAN	CNY	242	276	-34	70
COURONNE TCHEQUE	CZK	59	54	5	29
LIVRE STERLING	GBP	170	176	-6	7
ROUPIE INDIENNE	INR	526	1 193	-667	606
WON COREE DU SUD	KRW	16 681	23 078	-6 397	6 706
RINGGIT DE MALAISIE	MYR	8	52	-43	46
RYAL SAUDIEN	SAR	72	101	-29	23
DOLLAR DE SINGAPOUR	SGD	19	33	-14	14
BAHT DE THAILANDE	THB	261	357	-97	200
NOUVELLE LIVRE TURQL	TRY	13	30	-17	15
Dollar de Taiwan	TWD	195	588	-393	383
Dollar U.S.	USD	167	140	28	11
RAND SUD-AFRICAIN	ZAR	96	95	1	22

## 2.9- Capitaux propres

2018 (en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		FIN D'EXERCICE
	avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2017	Autres Mouvements		
Capital social <sup>(1)</sup>	90 082				90 082
Primes liées au capital social	270 847			(270 847)	
Réserves de réévaluation					
Autres réserves	6 014	16 900	270 847		293 762
Report a nouveau					
Résultat de l'exercice N-1	16 900	(16 900)			
Résultat de l'exercice			34 630		34 630
<b>TOTAL</b>	<b>383 844</b>		<b>34 630</b>		<b>418 473</b>

(1) Le capital social est composé de 900 821 d'actions de 100 euros.

## 2.10- Passifs subordonnés

CCR RE a souscrit un emprunt subordonné de 75 M€ auprès de CCR. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Date d'émission : 30 décembre 2016
- Total (en K€) : 75 000 000 €
- Intérêt annuel : 5% par an
- Echéance : 30 décembre 2046

## 2.11- Ventilation des provisions (autres que techniques)

(en milliers d'euros)	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	2017 audité	Dotation	Reprise de l'exercice	2018 dont consommation
Amortissement dérogatoire				
Provision spéciale de réévaluation	153		3	149
Provision pour impôts				
Provision pour charges compte épargne temps	2 432		2 432	
Provision pour charges de retraite	1 288	2	490	800
Provision pour médaille du travail	777		643	134
Provision pour congés retraite	650		305	345
Provisions pour charges exceptionnelles	230		80	150
Provision pour fluctuation de change	88		88	
Autre provision pour risque		89		89
Provision pour grosses réparations	1 020	123		1 143
<b>TOTAL</b>	<b>6 638</b>	<b>214</b>	<b>4 041</b>	<b>2 811</b>

## 2.12- Engagements reçus et donnés

(en milliers d'Euros)	2018	2017
<b>1. Engagements reçus</b>	<b>23 179</b>	<b>30 742</b>
<b>2. Engagements donnés</b>	<b>9 555</b>	<b>13 507</b>
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	9 555	13 507
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
<b>3. Engagements réciproques</b>	<b>440</b>	<b>464</b>
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en	440	464
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
<b>4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers Pour les entreprises relevant du code des assurances</b>		
<b>5. Encours d'instruments financiers à terme* :</b>		
<b>5a Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :</b>		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement	2 875	1 027
- Autres opérations		
<b>5b Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :</b>		
- Opérations sur un marché de gré à gré	2 875	1 027
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
<b>5c Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature</b>		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change	2 875	1 027
- Risque actions		
<b>5d Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment :</b>		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêt		
- Contrats à terme	2 875	1 027
- Options		
<b>5e Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches :</b>		
- De 0 à 1 an	2 875	1 027
- De 1 à 5 ans		
- Plus de 5 ans		

\* En 2017 la situation nette de 1 027 k€ se décomposait en 172 378 k€ d'engagements reçus et 171 351 k€ d'engagements donnés dans le cadre d'opérations de couverture.

A compter de l'exercice 2018, la part non libérée des actifs détenus par la société, anciennement présentée en engagements hors bilan, est présentée en déduction du poste d'actif de l'investissement concerné. La part non libérée des actifs s'élève aux montants suivants :

En k€	2018	2017
Engagement d'investissement en Capital Risque	46 974	16 408
Engagement d'investissement en Fonds de dette	33 100	30 736
Engagement d'investissement en Fonds d'OPCI	15 000	

### NOTE 3. ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT

#### 3.1- Ventilation des primes brutes émises par activité

(en milliers d'euros)	2018	2017 Pro forma	2017 audité
Acceptations vie	68 526	50 842	125 974
Acceptations non vie	395 692	338 448	269 858
<b>TOTAL</b>	<b>464 218</b>	<b>389 290</b>	<b>395 831</b>

#### 3.2- Mouvements de portefeuille

2018 (en milliers d'euros)	NON VIE		VIE	
	BRUT	NET	BRUT	NET
<b>Entrées de portefeuille</b>				
Primes	11 633	11 274	80	80
Prestations et frais payés	33 933	33 879	242	242
<b>Retraits de portefeuille</b>				
Primes	(12 229)	(11 916)	(80)	(80)
Prestations et frais payés	(15 268)	(15 268)	(454)	(454)

## 3.3- Commissions brutes : commissions et courtages issus des opérations de réassurance

(en milliers d'euros)	2018	2017 pro forma	2017 audité
Vie	8 288	7 159	12 952
Non vie	73 865	63 570	57 778
<b>TOTAL</b>	<b>82 154</b>	<b>70 730</b>	<b>70 730</b>

## 3.4- Produits et charges de placements

2018 (en milliers d'euros)	REVENUS ET FRAIS FINANCIERS CONCERNANT LES PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIEES	AUTRES REVENUS ET FRAIS FINANCIERS	TOTAL
Revenus des placements immobiliers	1 889	10 371	12 260
Revenus des autres placements		23 254	23 254
Autres revenus		2 448	2 448
<b>TOTAL</b>	<b>1 889</b>	<b>36 073</b>	<b>37 962</b>
Frais financiers	3 750	3 724	7 474
Frais de gestions internes		3 608	3 608
<b>TOTAL</b>	<b>3 750</b>	<b>7 332</b>	<b>11 082</b>

Le résultat de placements inclut le résultat de change sur IFT constitué par un gain de 3 574 k€ en 2018 contre un gain de 1 015 k€ en 2017.

### 3.5- Charges techniques par nature et par destination

Les charges 2018 reprises ci-dessous incluent les refacturations de frais communs engagés par CCR.

#### A- Décomposition des charges

CHARGES PAR NATURE (en milliers d'euros)	2018	2017 audité
Charges externes	5 651	4 941
Autres charges externes	2 792	2 738
Impôts taxes & versements assimilés	3 749	3 362
Charges de personnel	17 607	18 743
Autres charges de gestion courante	53	56
<b>Sous-total</b>	<b>29 852</b>	<b>29 840</b>
Dotation aux amortissements des immobilisations	1 240	1 414
Loyer théorique du siège social	1 759	1 853
<b>TOTAL</b>	<b>32 850</b>	<b>33 107</b>

CHARGES PAR DESTINATION (en milliers d'euros)	2018	2017 audité
Frais de gestion des sinistres	3 315	3 640
Autres charges d'acquisition	12 272	12 419
Autres charges d'administration	9 752	9 279
Autres charges techniques	3 904	4 005
Frais de gestion des placements	3 608	3 764
<b>TOTAL</b>	<b>32 850</b>	<b>33 107</b>

B- Ventilation des frais de personnel et de l'effectif (y/c gestion immobilière)

(en milliers d'euros)	2018	2017 audité
Salaires	12 604	12 610
Charges sociales et prévoyance	5 639	5 684
Autres charges	-519	600
<b>TOTAL</b>	<b>17 724</b>	<b>18 895</b>
Siège	64	59
<i>Cadres</i>	61	55
<i>Non cadres</i>	3	4
Succursale Canada	9	9
Succursale Liban	3	3
<b>TOTAL EFFECTIF MOYEN</b>	<b>76</b>	<b>71</b>

La mobilité vers CCR RE du personnel CCR anciennement membre de la Direction des Risques a pris effet au 1er juillet 2018.

C- Rémunération des organes d'administration et de direction

(en milliers d'euros)	2018	2017
Jetons de présence du Conseil d'Administration*	42	45
Rémunération mandataires sociaux	128	85

\* hors remboursements de frais sur justificatifs

### 3.6- Autres produits et charges techniques

Les autres produits techniques concernent essentiellement les produits provenant des participations dans les groupements d'intérêt économique professionnels ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des comptes de tiers.

Les autres charges techniques comprennent, outre les frais issus de ces participations, ceux des centres de coûts internes non liés directement à l'activité technique.

### 3.7- Ventilation du résultat exceptionnel

2018 (en milliers d'euros)	CHARGES EXCEPTIONNELLES	PRODUITS EXCEPTIONNELS
Reprise sur la provision spéciale de réévaluation		3
Produits exceptionnels	89	
Autres charges exceptionnelles (litiges salariés)		80
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>	<b>83</b>

### 3.8- Participation des salariés

Le compte de résultat n'inclut pas de charge au titre de la participation des salariés.

### 3.9- Impôts sur les sociétés

En application de la méthode de l'impôt exigible, aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de la société.

Conformément à l'article 11, I, 1° de la loi de finances 2017, l'IS applicable à l'exercice 2018 est calculé à 28% jusqu'à 500 000 € de bénéfice puis à 33,1/3% au-delà sauf indication contraire (hors contribution additionnelle).

## NOTE 4. AUTRES INFORMATIONS

### 4.1- Comptes consolidés

Les comptes annuels de CCR RE sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de CCR dont le siège social est situé au 157, boulevard Haussmann 75008 Paris.

### 4.2- Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du cabinet PWC, comptabilisés en charge au cours de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes, se sont élevés à 65 771 €.

Les honoraires, comptabilisés en charge au cours de l'exercice, au titre des autres prestations rendues par le cabinet PwC s'élèvent à :

- 11 298 € au titre de prestations réalisées dans le cadre d'un projet d'émission de dette ;
- 8 789 € au titre de la revue des fichiers des écritures comptables dans le cadre des travaux préparatoires au contrôle fiscal des comptabilités informatisées.



# SOMMAIRE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

49





## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

### **Exercice clos le 31 décembre 2018**

A l'assemblée générale  
**CCR RE**  
157, boulevard Haussmann  
75008 PARIS

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la décision de l'associé unique de la SAS Haussmann 157, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CCR RE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit, des comptes et des risques.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

CCR RE

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 2*

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Point clé de l'audit n°1 - Evaluation des Provisions pour sinistres à payer***

#### **Risque identifié et principaux jugements**

Les sociétés pratiquant des opérations de réassurance acceptée doivent, selon le code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris les frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêté.

Les provisions pour sinistres à payer figurent au bilan de la Société au 31 décembre 2018 pour un montant de 64 millions d'euros pour les opérations de réassurance vie et de 1 466 millions d'euros pour les opérations de réassurance non-vie. Ils représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation impliquant un certain nombre d'hypothèses constitue un point clé de l'audit.

Les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions techniques sont accrues pour les réassureurs, principalement en raison de l'intervalle de temps plus important séparant l'événement lui-même de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, de la dépendance vis-à-vis des cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et des divergences de pratiques en matière de provisions chez les cédantes.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la note 2.8 de l'annexe aux comptes annuels : les provisions de sinistres déclarés par les cédantes sont enregistrées à réception des comptes cédantes et ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non.

La charge ultime des sinistres est déterminée à l'aide d'approches multicritères, notamment :

- les prévisions des souscripteurs ;
- les données de tarification actuarielles des affaires ;
- les projections actuarielles à partir de données historiques.

La part de jugement est plus importante sur les garanties Non-Vie à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile, Responsabilité Civile Générale, Construction). L'estimation des provisions pour sinistres sur ces branches présente donc un risque accru et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres à payer constituait un point clé de l'audit.

CCR RE

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 3*

## Procédures mises en oeuvre

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit comporte les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- appréciation de la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la Société.
- prise de connaissance de la conception et test de l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions afin d'évaluer l'exhaustivité et la fiabilité des données et des modèles appliqués.
- appréciation de la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et testé les données sources.
- appréciation de la prise en compte des sinistres significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice.
- réalisation d'une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les principales branches.
- analyse de la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la société.
- nous avons inclus dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'informations afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et testé le fonctionnement de certains traitements automatisés.

## ***Point clé de l'audit n°2 - Estimation des primes émises non reçues des cédantes***

### **Risque identifié et principaux jugements**

Les primes émises brutes comptabilisées au 31 décembre 2018 (464 M€) sont constituées par :

- les primes figurant sur les comptes reçus des cédantes ;
- l'estimation des primes non reçues.

La société enregistre dès leur réception les comptes reçus des cédantes. A la date de clôture, les comptes non reçus font l'objet d'une estimation afin de comptabiliser la situation la plus proche de la réalité des engagements de réassurance pris par la société.

Les estimations réalisées portent notamment sur les primes émises non reçues des cédantes, déterminées selon les modalités indiquées dans la note 2.8 de l'annexe aux comptes annuels.

Cette estimation est déterminée en fonction de l'aliment prévu à la souscription du traité lequel est révisé régulièrement en fonction des primes réellement reçues des cédantes.

Il est spécifique à l'activité de réassurance d'observer une part importante d'estimés dans les primes émises au titre d'un exercice. La société revoit périodiquement ses hypothèses et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs. Les primes réelles peuvent se révéler sensiblement différentes des estimations faites par la société.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des primes émises constituait un point clé de l'audit.

CCR RE

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 4*

### **Procédures mises en oeuvre**

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des primes à l'ultime, notre approche d'audit comporte les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- appréciation de la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société.  
prise de connaissance de la conception et test de l'efficacité des contrôles clés relatifs à souscription des primes et au traitement des comptes cédantes reçus.
- appréciation de la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les primes non reçues des cédantes, et testé les données sources.
- réalisation de tests substantifs sur les primes comptabilisées à partir de ces comptes cédantes.
- mise en oeuvre d'une estimation indépendante des primes à l'ultime sur les principales branches.
- analyse de la liquidation des primes non reçues comptabilisées à la clôture précédente au regard des primes réellement reçues afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la Société.
- nous avons inclus dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'informations afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et testé le fonctionnement de certains traitements automatisés.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante. Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société CCR RE par la décision de l'associé unique de la SAS Haussmann 157 du 28 juin 2016.

CCR RE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 5

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 3<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit, des comptes et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

CCR RE

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 6*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### *Rapport au comité d'audit, des comptes et des risques*

Nous remettons au comité d'audit, des comptes et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, des comptes et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit, des comptes et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit, des comptes et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2019

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Christine Billy





## SOMMAIRE

PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

57



## Personne Responsable du Rapport Financier Annuel

### Nom et Fonction de la personne responsable

Monsieur Bertrand Labilloy, Président du Conseil d'administration et Directeur General de CCR RE

### Attestation du Responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une Image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes leur rapport sur les comptes annuels dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent rapport financier.

Le 10 avril 2019

Le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Bertrand Labilloy





CCR RE  
157 boulevard Haussmann - 75008 Paris France  
SA au capital de 90 082 100 € - 817 446 511 RCS Paris  
Tél. : + 33 1 44 35 31 00 - [www.ccr-re.fr](http://www.ccr-re.fr)